

Loi hadopi

Commençons par la loi HADOPI. Ce texte que nous contestons, aurait comme vocation de lutter contre le piratage d'œuvres musicales. Quelle naïveté de la part de nos gouvernants !

A l'heure du village mondial, on se croit encore à l'air du Minitel et du village Français ! Il est stupéfiant de constater que les rédacteurs de ce texte ignorent les moyens de masquer son adresse IP (Numéro correspondant au micro qui est utilisé) et ce, très facilement ! Resteront dans les filets les maladroits et ceux qui seront victimes d'internautes qui se camoufleront derrière eux ! Il semble urgent que certaines personnes aillent vite suivre des cours sur le sujet. Cela évitera de se discréditer. En outre, les sanctions allaient jusqu'à la coupure de la connexion sur simple décision administrative ! Comment peut-on punir des consommateurs de la sorte alors que le téléphone ou la Télévision ne sont pas concernés ? L'internaute aurait du en plus payer sa connexion !

Malgré des votes négatifs de l'Europe, ce texte a été quand même voté ! Le Conseil Constitutionnel a remis un peu d'ordre dans la maison. La coupure ne sera possible qu'après une décision de justice. Le droit de la défense est rétabli. L'ancienne mouture rappelait un peu trop certaines pratiques politiques hautement contestables. Nous aurions été à la merci de systèmes autonomes et sans recours ! Reste cette tendance lourde à nous fichier dès fois que... Nous comprenons bien que les artistes aient besoin de vivre mais ce n'est pas en créant une ligne Maginot déjà dépassée que cela règlera le problème.

Nous avons proposé une licence globale qui pouvait permettre moyennant un prix raisonnable de télécharger sans souci. On a préféré la répression... Pas sûr que les artistes vont y gagner.

En tout état de cause, un certain nombre se sont discrédités de par leur intervention... Dommage pour eux.



Foire exposition : Quelques enseignements

Nous avons, comme tous les ans, ouverts des dossiers nés d'achats réalisés à la foire exposition. Rien de particulier pour l'instant n'a émergé à l'exception d'une société basée dans le 69 qui a vendu à un prix exorbitant des panneaux photovoltaïques. Cette entreprise a vendu pendant deux ans des pompes à chaleur par dizaines qui ne fonctionnent pas pour des prix ahurissants !

Non seulement les consommateurs ne font pas d'économies mais soit l'appareil est en panne soit il est insuffisant pour chauffer le bien immobilier. Le résultat donne des factures d'électricité ou de gaz très élevées ! De nombreux dossiers sont actuellement

devant les tribunaux. Nous constatons avec colère que cette société a arrêté la vente de pompes à chaleur pour les remplacer à des prix quasiment identiques par des panneaux ! Un « bon contrat » signé à la foire exposition inclut en plus un contrat de crédit sur 9 ans (!) qui avec les intérêts et le capital donne un coût égal au prix des panneaux ! Il est à noter que M. Le Directeur Général de la Foire exposition a publiquement déclaré ne pas avoir besoin d'associations de consommateurs pour régler lui même les litiges.

Ces abus sont devenus une réalité notamment à cause de la sensibilisation des consommateurs à l'émission de rejet de

carbone. Le GRENELLE de l'environnement va imposer des normes drastiques qui auront des conséquences lourdes pour votre budget. Un nouveau marché émerge et nous voyons déjà les abus apparaître. Cela a commencé avec les pompes à chaleur et va se développer rapidement. Connaître les réels besoins de son bien devient alors une nécessité absolue pour éviter les pièges de ces entreprises. Nous avons eu l'occasion lors de notre Assemblée Générale de recevoir M. BADER, professionnel de ce genre de diagnostic. Il a eu la gentillesse de nous adresser un article qui permet une approche cohérente de tout projet d'isolation d'une maison ou d'un appartement.

Les solutions de réhabilitation des bâtiments existants ne sont pas techniquement complexes :

- Isolation des combles et des murs,
- Changement des fenêtres,
- Ventilation contrôlée,
- Mise en place de chaudières performantes ou chauffage par des énergies renouvelables, etc.

Le nombre et la qualité de ces rénovations ne sont pas suffisants par rapport aux enjeux, au potentiel et à ce que réalisent d'autres pays européens. Selon l'ADEME, moins d'1 rénovation sur 10 est jugée satisfaisante du point de vue de l'efficacité énergétique.

Jusqu'à ce jour, les approches en matière de travaux de rénovation thermique se font lot par lot, et non d'un point de vue global, car peu d'acteurs sur le marché, susceptibles d'avoir une approche globale, sont intégrés dans les démarches de recherche d'amélioration de la performance énergétique. Dans ces conditions, les clients se retrouvent seuls face à leur projet et ont des difficultés à hiérarchiser les lots de travaux. Les professionnels, très souvent mono lot, peuvent ou non préconiser des priorités, même si elles

sont plutôt en lien avec leur spécialité. Aujourd'hui, seuls des bureaux d'étude thermique, comme Thermiconseil (www.thermiconseil.com), vont pouvoir avoir cette approche globale. Ainsi ce type de structure va apporter aux particuliers une démarche humaine, complète, structurée et assurée qui révisé en profondeur la performance énergétique du bâti existant. La solution développée sera conçue pour s'adapter aux particularités de l'habitat

ainsi qu'aux exigences environnementales et économiques du particulier. L'étude thermique permet de calculer la déperdition thermique et donc la facture énergétique annuelle avec une grande précision. Cette étude va prendre en compte la performance précise de chaque élément constituant votre habitation. L'étude thermique se compose de deux parties principales à savoir : un état des lieux complet de l'habitation (déperditions, composition, équipements, classification,...) et la proposition d'améliorations (en tenant compte des attentes du particulier, des impératifs techniques et des gains réalisés).

La rénovation thermique est la réponse à une double ambition environnementale et financière. L'étude thermique arrive sur ce marché et constitue une véritable révolution pour le secteur du bâtiment. Reste à « éduquer » le particulier pour l'aider, entre autre, à distinguer un diagnostic de performance énergétique (DPE) et une étude thermique...

Pour la rénovation des bâtiments existants, on a les arguments et les moyens financiers. Mais on fait quoi et comment ?

S'ajoute à cette nécessité la menace d'une taxe carbone !

Cela consisterait à taxer toutes les émissions de carbone y compris les voitures et les maisons ! La nécessité de faire ce type de travaux va vite s'imposer devant les séquences qui nous attendent. Mais pour les consommateurs qui ne pourront pas payer ces nouveaux impôts, la gestion de son budget va devenir difficile. On aura beau proposé un prêt à taux zéro, il faudra bien rembourser ce prêt ! La crise économique est là, pesante. Se préoccuper du futur, c'est bien mais tenir compte du présent est encore mieux. Nous ne sommes pas des chimères....

Les fondations : d'un enjeu économique à une justification environnementale

La loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de Programme fixant les Orientations de la Politique Énergétique (Loi POPE) est votée. Elle décrit des objectifs de la politique énergétique pour les 30 prochaines années à venir :

Contribuer à l'indépendance énergétique nationale et garantir la sécurité d'approvisionnement,

Assurer un prix compétitif de l'énergie, Préserver la santé humaine et l'environnement, en particulier en luttant contre l'aggravation de l'effet de serre ; soutien à un objectif international d'une division par 2 des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050, ce qui nécessite une division par 4 ou 5 des émissions pour les pays développés, Garantir la cohésion sociale et territoriale en assurant l'accès à tous à l'énergie.

L'enjeu économique trouvé reste à ajouter la couche environnementale. Le Grenelle de l'environnement est lancé le 6 juillet 2007. Le programme de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, la « loi Grenelle 1 », re-

groupe un ensemble d'engagements et d'objectifs généraux à moyen et long terme dans les domaines du bâtiment, de l'énergie, des transports, de la biodiversité, etc. Le bâtiment est le secteur le plus consommateur d'énergie en France et ses émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 14 % depuis 1990...

Février 2008, le Comité Opérationnel « Rénovation des Bâtiments Existants » remet son rapport au Ministre de l'Ecologie. Et le 1er avril 2009, le décret d'application de l'Eco prêt à taux zéro est publié au Journal Officiel. La politique d'incitation concernant les économies d'énergie et l'amélioration de l'environnement est lancée.

Une réalité, une urgence

L'activité humaine est responsable de l'augmentation de l'effet de serre et donc du réchauffement climatique de la planète. Notre mode de vie, notre société de consommation et notre mode développement actuel impliquent une demande croissante des besoins en énergie. Les pays émergents doivent également satisfaire leurs besoins en consommation énergétique. Cette croissance induit une inévitable détérioration de l'environnement accompagnée d'un épuisement du stock des énergies fossiles.

L'augmentation continue du prix de l'énergie et l'inconfort dû aux dérèglements climatiques poussent à remettre en question notre mode de consommation énergétique. L'engouement autour de l'énergie verte, les énergies renouvelables, les économies d'énergie prouve qu'une prise de conscience généralisée est en marche : chacun peut et doit s'impliquer dans une démarche environnementale et économique !